

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1877.

Crédit supplémentaire de 25,000 francs au budget du Ministère de la Justice,
pour l'exercice 1876 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS,

La section centrale du budget de la Justice, chargée par la Chambre de l'examen de la demande de crédit supplémentaire de 25,000 francs, à l'article 44 du budget de 1876 adopte le projet de loi.

Les motifs donnés dans l'exposé des motifs justifient la demande, et les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se sont produites les dépenses auxquelles il faut pourvoir, ne pouvaient être prévues lors de la présentation du budget.

En conséquence la commission a l'honneur de proposer à la Chambre d'accorder le crédit demandé.

Le Rapporteur,
L. LEFEBVRE.

Le Président,
J. SCHOLLAERT.

(1) Projet de loi, n° 59.

(2) La commission était composée de MM. SCHOLLAERT, président, VANHUMBECK, THONISSEN, CRUYT, WASSEIGE, GUILLERY et LEFEBVRE.
